

Droit social

Droit social 2006 p. 608

La pauvreté laborieuse : bilan et perspectives (1)

Hélène Périvier, Économiste OFCE

Il est désormais connu que l'activité n'est pas un rempart contre la pauvreté. Ce phénomène n'est pas nouveau en France : dans les années 1970, on estimait que 40 % des personnes pauvres vivaient dans un ménage d'actifs (Stoléru, 1977). Il s'agissait principalement de familles dans lesquelles l'homme était seul apporteur de revenus. Il était le plus souvent ouvrier et son salaire était trop faible pour assurer un niveau de vie suffisant aux personnes dont il avait la charge (Ponthieux et Concialdi, 2000). L'entrée massive des femmes dans le salariat et les revalorisations successives du salaire minimum auraient dû faire diminuer la pauvreté laborieuse, or il n'en a rien été. Loin d'avoir été éradiquée, cette forme de pauvreté touche désormais non seulement les familles nombreuses, mais également les personnes seules avec ou sans enfant. L'objet de cet article est de dresser un portrait des ménages actifs pauvres à partir de l'enquête budget des familles 2000-2001, et d'esquisser les fondements de cette pauvreté. Le chômage de masse et son cortège d'emplois précaires, le développement du temps partiel sont le terreau de la pauvreté active. À cela s'ajoute le fait que le modèle traditionnel de « Monsieur Gagnepain », que l'on dit agonisant, perdure alors qu'il représente un facteur de risque de pauvreté laborieuse.

Qui sont les ménages actifs pauvres ?

La France compte environ 4,3 millions de pauvres, dont plus de la moitié vivent dans un ménage dans lequel au moins une personne est active (2,9 millions de personnes, voir encadré p. 614). Au total, la pauvreté laborieuse concerne 967 000 ménages, auxquels appartiennent 1,04 million d'enfants de moins de 18 ans, soit 7,3 % des enfants de moins de 18 ans. S'agissant de décrire le lien entre pauvreté et activité, les retraités et les étudiants ont été exclus des données. De même, seuls les ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans ont été retenus. Dans cette population, on compte 1,14 million de personnes actives et pauvres (soit un peu moins de 5 % de la population active). 55 % sont des hommes et 45 % des femmes. Le profil type du ménage actif pauvre qui prévalait dans les années 1970 n'a pas disparu puisque, encore aujourd'hui, 20 % de ces ménages sont des couples dans lequel l'homme est ouvrier et la femme ne travaille pas.

La pauvreté laborieuse touche surtout les familles nombreuses, ou monoparentales (87 % des parents isolés sont des femmes), et ceci malgré l'aide que ces ménages reçoivent via la politique familiale (2). Elle affecte également les personnes qui vivent seules (tableau 1

TABLEAU 1 - Configuration familiale des ménages actifs pauvres relativement à celle de l'ensemble des ménages

Actifs pauvres	Ensemble	Différence
Personne seule	26,5	21,0
Couple sans enfant	7,3	16,2
Couple avec 1 enf.	9,4	18,0
Couple avec 2 enf.	15,9	21,0

Couple avec 3 enf. ou +	15,8	10,9
Famille monoparentale	20,7	9,7
Autre cas	4,3	3,3
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Champ: ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source: enquête budget des familles, 2000-2001.

). Les ménages ne comprenant qu'un seul adulte sont davantage exposés à la pauvreté laborieuse puisque les revenus de cet actif potentiel peuvent s'avérer insuffisants pour assurer un niveau de vie décent au ménage. Les couples (sans enfants ou avec un ou deux enfants) sont davantage épargnés par ce fléau car, le plus souvent, les deux conjoints sont employés. Au final le portrait qui se dessine est peu surprenant : les adultes vivant dans les ménages actifs pauvres sont plutôt jeunes, peu ou pas diplômés (tableaux 2

TABLEAU 2 - Âge de la personne de référence dans les ménages

Actifs pauvres	Ensemble	Différence
Moins de 25 ans	12,6	5,6
De 26 à 49 ans	70,6	75,4
Plus de 50 ans	16,9	19,0
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Champ: ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source: enquête budget des familles, 2000-2001.

et 3

TABLEAU 3 - Diplôme de la personne de référence

Actifs pauvres	Ensemble	Différence
Aucun diplôme	34,3	15,5
Certificat d'étude, CAP, BEP, BEPC	47,9	46,3
BAC technique ou général	8,3	13,2

BAC + 2	3,8	11,1
Diplôme sup ou BAC + 3	5,7	13,9
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Champ: ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source: enquête budget des familles, 2000-2001.

) ; ils sont souvent ouvriers, agriculteurs, employés ou indépendants (tableau 4

TABLEAU 4

Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence dans les ménages

Actifs pauvres	Ensemble	Différence
Agriculteur	7,3	2,5
Indépendant	8,3	5,5
Profession libérale et cadre	4,9	16,0
Profession intermédiaire	7,4	23,6
Employé	24,7	20,0
Ouvrier	47,4	32,3
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Champ: ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source: enquête budget des familles, 2000-2001.

). Lorsque la personne de référence est « employée » dans les ménages actifs pauvres, il s'agit dans les trois quarts des cas de femmes élevant seules des enfants (45 %) ou vivant seules (27 %).

Les causes de cette forme de pauvreté sont complexes, multiples et se combinent souvent, néanmoins on peut dégager trois grandes explications : la première est directement liée au chômage de masse et donc au sous-emploi, dont le corollaire est le temps partiel subi ; la seconde est relative à la précarisation de l'emploi *via* le développement de contrats courts qui engendrent une instabilité de la relation à l'emploi, or celle-ci, associée à l'insécurité, fragilise les ménages ; enfin la dernière explication concerne l'inactivité des femmes en couple.

Des ménages sans emploi

Parmi les individus actifs mais pauvres, plus de la moitié (53 %) sont employés et les autres sont au chômage. En comparaison avec les États-Unis, le risque de pauvreté des actifs concerne davantage les chômeurs en France, et la proportion d'actifs pauvres au chômage a tendance à y augmenter alors qu'elle se réduit aux États-Unis (Ponthieux et Concialdi, 2000) (3). En effet, depuis 30 ans, on observe en France une concentration des emplois dans les mêmes ménages liée à la montée du chômage.

Cela provient en partie de la forte augmentation du nombre de personnes vivant seules. Mais Claire Ravel (2005) souligne que ce phénomène touche aussi les couples : le nombre de couples dans lesquels un seul membre est employé a baissé au profit des couples dans lesquels les deux conjoints travaillent et ceux dans lesquels aucun des conjoints n'a d'emploi (tableau 5

TABLEAU 5
Activité du conjoint lorsque la personne de référence est active, occupée ou au chômage

Activité de la per.	Activité occupée		Chômage	
	Actifs pauvres	Ensemble	Actifs pauvres	Ensemble
Actif occupé	29,9	70,9	19,9	47,3
Chômeur	11,9	7,5	21,2	15,7
Au foyer	57,5	18,7	51,7	31,7
Autre inactif	0,6	2,9	7,2	5,4
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Champ : couples dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source : enquête budget des familles, 2000-2001.

). Il s'avère qu'« avoir un conjoint en emploi » facilite la sortie du chômage et inversement appartenir à un ménage sans emploi (ou dans lequel il y a un emploi faiblement rémunéré) compromet la reprise d'un travail : ainsi, les personnes seules et les personnes dont le conjoint ne travaille pas sortent moins facilement du chômage que les autres, toutes choses égales par ailleurs (Hourriez, Legendre et Roux, 2002). *De facto*, le taux de chômage des hommes dont la conjointe est au chômage est presque le triple de celui des hommes dont la conjointe travaille (4). Ceci s'explique par l'homogamie sociale, mais aussi par le fait que les personnes seules, ou celles dont le conjoint a peu ou pas de revenus, ont des conditions de vie dégradées, ce qui constitue un handicap dans leur recherche d'emploi ; elles sont plus facilement marginalisées et exclues du monde du travail.

Le déclin du couple traditionnel a également contribué à cette polarisation de l'emploi entre les couples. La précarisation de l'emploi de l'homme, seul pourvoyeur de revenus, a fait basculer une partie de ces couples dans le non-emploi : le taux de chômage des hommes dont la conjointe est au foyer est de 34 % en 2000 ; il est presque quatre fois supérieur au taux de chômage de l'ensemble de la population cette année (enquête budget des familles, 2000-2001).

Ainsi, la concentration des emplois dans les ménages s'est accompagnée de celle du chômage ou d'une combinaison chômage-inactivité. Cette situation vis-à-vis du marché du travail ne permet pas de dégager un revenu suffisant ; ces ménages sont donc pauvres bien que présents sur le marché du travail.

Des individus en sous-emploi

Face au chômage de masse persistant, les pouvoirs publics ont encouragé les entreprises à embaucher à temps partiel au début des années 1990 (5) : il s'agissait de créer davantage d'emplois en les partageant entre les individus : plus de personnes travaillent mais elles travaillent moins. Cela repose sur l'idée qu'il vaut mieux avoir un emploi à temps partiel que pas d'emploi du tout : l'individu conserve un lien avec le marché du travail et cela évite la

perte d'employabilité que subissent les chômeurs de longue durée. Mais cette réduction du temps de travail individuelle se concentre sur des catégories dont la situation sur le marché du travail est fragile : elle affecte principalement les non-qualifiés et les femmes. Certes, certaines personnes choisissent d'avoir un emploi à temps partiel, néanmoins on évalue à plus de la moitié la part au temps partiel subi par l'employé (Bué, 2002). Ce sous-emploi peut être plus important si l'on considère que le tiers des personnes qui déclarent choisir le temps partiel pour s'occuper des enfants (essentiellement des femmes) sont pour beaucoup contraintes par le manque de structures d'accueil des jeunes enfants et par les difficultés d'organisation issues de la conciliation entre emploi à temps plein et présence d'enfants en bas âge.

Le développement du temps partiel subi revient à transformer une partie des chômeurs en « actifs occupés pauvres », que l'on pourrait tout aussi bien qualifier de « chômeurs à temps partiel ». Ces personnes sont pauvres car le temps partiel ne permet pas de dégager un salaire suffisant pour assurer un niveau de vie décent à un individu et ses dépendants. D'après la DARES, un quart des salariés à temps partiel ont une rémunération inférieure à 450 € par mois, ce qui représente 35 % du revenu médian pour une personne seule (6) (et pour la moitié d'entre eux, elle ne dépasse pas 750 €). Ceci est lié à la durée de travail : un quart des personnes de référence travaillant à temps partiel et appartenant à un ménage actif pauvre travaille moins de 20 heures par semaine (contre moins de 5 % de l'ensemble des personnes de référence, voir tableau 6

TABLEAU 6 - Temps de travail de la personne de référence

Actif pauvre	Ensemble	Différence
Moins de 20 heures	24,6	4,4
De 20 à 30 heures	15,2	3,8
De 30 à 40 heures	52,7	64,5
Plus de 40 heures	7,5	27,3
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Champ : ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source : enquête budget des familles, 2000-2001.

).

Au final, cette stratégie évite à certains le chômage de longue durée, mais sans leur ouvrir de réelles perspectives d'amélioration dans la mesure où le temps partiel n'est pas un tremplin efficace vers l'emploi stable à temps plein. Depuis des années 1990, il est devenu un état stable, et les sorties vers l'emploi à temps plein se raréfient (CAE, 1999). Si le temps partiel est un moyen de contenir le chômage, il reste associé à des situations de pauvreté et ceci d'autant plus que le contrat de travail est précaire.

La précarité de l'emploi

Pour évaluer le risque de pauvreté encouru par un ménage, il ne suffit pas de regarder la situation au regard de l'emploi des adultes qui le composent à un moment donné, car leur trajectoire sur le marché du travail est un élément essentiel. Cela permet d'appréhender la

partie de la pauvreté laborieuse engendrée par la précarité de l'emploi. Ainsi, lorsque la relation à l'emploi n'est pas stable et que la probabilité de retrouver un travail est faible, le risque de pauvreté augmente. La précarité correspond à l'alliance entre l'instabilité de l'emploi (rupture du lien entre employé et employeur) et l'insécurité (difficulté de retour dans l'emploi). Une personne est dans une situation précaire si, au terme de son contrat de travail de courte durée (ou après un licenciement), sa probabilité de retrouver un emploi est faible. Le revenu issu de son travail peut s'avérer insuffisant pour sortir de la pauvreté, ou même pour obtenir des droits à l'assurance chômage (7). Seule la moitié des demandeurs d'emploi bénéficient d'une allocation-chômage du régime d'assurance et 10 % sont indemnisés par le régime de solidarité (8).

Le rapport du CERC (2005) indique que l'instabilité a augmenté sensiblement depuis 20 ans. En revanche, l'insécurité a retrouvé son niveau du début des années 1980 après de fortes fluctuations (et notamment un pic durant les années de récession 1993-1994). Cependant, si elle ne s'est pas globalement accrue, elle s'est concentrée sur des catégories d'individus particulières : les jeunes peu ou pas qualifiés, les travailleurs ayant peu d'ancienneté et les travailleurs âgés.

Qu'en est-il de la stabilité de la relation à l'emploi des travailleurs pauvres relativement aux autres ? Le tableau 7

TABLEAU 7 - Type d'emploi occupé par la personne de référence

Actifs pauvres	Ensemble	Différence
Emploi public	14,6	25,8
Emploi privé	67,6	66,0
Emploi non salarié	16,0	8,0
Autre	1,9	0,2
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Champ : ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source : enquête budget des familles, 2000-2001.

indique que le chef d'un ménage actif pauvre est moins souvent en emploi public que l'ensemble des personnes de référence (avec un écart de 11 points). Il est davantage non-salarié. Mais l'emploi public n'est pas synonyme d'emploi stable et de parcours sécurisés, loin de là. La proportion d'emplois précaires est la même dans le secteur public et privé. La nature du contrat de travail est un moyen de jauger le degré d'instabilité d'un emploi : les contrats courts, du type intérim, CDD, sont par nature plus instables qu'un CDI (même si cette dichotomie des contrats de travail ne se confond pas nécessairement avec la frontière de la stabilité : un salarié en CDI peut être dans une situation plus instable qu'un salarié en CDD). Plus de la moitié des personnes de référence d'un ménage actif pauvre ont un contrat de type CDD ou intérim (soit 40 points de pourcentage de plus que pour l'ensemble des personnes de référence (tableau 8

TABLEAU 8 - Nature de l'emploi occupé par la personne de référence

Actifs pauvres	Ensemble	Différence
En formation (apprenti, stagiaire...)	2,8	0,7
CDD ou intérim	53,7	12,4

CDI temps complet	31,8	82,9
CDI temps partiel	11,7	4,0
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Champ : ménages dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source : enquête budget des familles, 2000-2001.

). Au total, en 2001, plus du tiers des travailleurs pauvres ont connu l'alternance entre des périodes d'emploi et de chômage (Observatoire de la pauvreté, 2004).

En outre, une famille dont le chef de ménage est en CDD ou intérim, rencontre davantage de difficultés pour se loger ou accéder au crédit bancaire dans la mesure où les garanties associées à ces contrats sont jugées insuffisantes aux yeux des loueurs et des banques. Les conditions de vie de ces ménages s'en trouvent donc dégradées relativement aux autres.

Le retour à l'emploi après une rupture ou une fin de contrat est un aspect essentiel à examiner. Or, il n'est forcément plus rapide dans le cas d'une rupture de CDI qu'à la fin d'un CDD, cela dépend fortement des caractéristiques individuelles des personnes en recherche d'emplois (qualification, diplôme, âge...). Le tableau 9

TABLEAU 9
Risque de chômage dans les 12 mois à venir selon la configuration familiale des ménages

Actifs pauvres	Ensemble	Différence
Personnes de référence dans les couples		
Aucun risque ou faible risque	39,9	74,6
Risque moyen ou élevé	40,5	20,0
Quasi inévitable	19,5	5,4
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<i>Champ</i> : ensemble des couples dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée		
Conjoints dans les couples		
Aucun risque ou faible risque	52,9	74,0
Risque moyen ou élevé	30,9	20,8

Quasi inévitable	16,2	5,3
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<i>Champ : ensemble des couples dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée</i>		
Personnes vivant seules		
Aucun risque ou faible risque	34,7	74,7
Risque moyen ou élevé	40,8	19,6
Quasi inévitable	24,5	5,7
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<i>Champ : ensemble des personnes vivants seules âgées de 18 à 55 ans et ni étudiantes, ni retraitées</i>		
Familles monoparentales		
Aucun risque ou faible risque	36,3	71,0
Risque moyen ou élevé	30,5	20,7
Quasi inévitable	33,2	8,2
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<i>Champ : ensemble des familles monoparentales dans lesquelles la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée</i>		

Source : enquête budget des familles, 2000-2001.

donne le risque de chômage dans les 12 mois à venir évalué par les personnes interrogées lors de l'enquête. Il ressort nettement que le risque de chômage des individus appartenant à un ménage actif pauvre est largement plus élevé que pour l'ensemble des ménages.

Globalement, la proportion des personnes qui pensent que le chômage est quasiment inévitable dans les 12 mois à venir est d'environ 6 % alors qu'elle va de 16 à 33 % pour les adultes appartenant à un ménage actif pauvre. Les parents isolés semblent particulièrement affectés par l'insécurité. Ces femmes assument seules l'éducation d'un ou plusieurs enfants, ce qui exige une stabilité de leur revenu et de leur organisation ; le retour à l'emploi après une rupture est plus difficile pour elles. Pour réduire le risque de pauvreté, il est donc

nécessaire de mettre en place des conditions favorables à l'accès au marché du travail des mères, qu'elles soient isolées ou en couple.

De l'importance du travail des femmes.

Si l'activité n'est pas une garantie contre la pauvreté, l'emploi contribue à en diminuer les risques, et ceci d'autant plus que le nombre de personnes employées dans le ménage est important. Ainsi, les ménages ne comprenant qu'un seul actif, même s'il est occupé, sont dans une situation plus fragile que ceux qui en ont deux. *De facto*, les personnes seules et les familles monoparentales sont plus sensibles que les couples au risque de pauvreté laborieuse. Reste que les couples dans lesquels un seul membre est actif, le plus souvent l'homme, s'exposent à ce risque au même titre que les ménages à un seul adulte. La question de l'emploi des femmes en couple est donc centrale dans la lutte contre la pauvreté en général, et la pauvreté laborieuse en particulier. Malgré le déclin du couple traditionnel, 19 % des conjoints d'actifs occupés sont au foyer dans l'ensemble des ménages ; cette proportion s'élève à 57,5 % dans les ménages actifs pauvres (tableau 5

TABLEAU 5

Activité du conjoint lorsque la personne de référence est active, occupée ou au chômage

Activité de la per.	Activité occupée		Chômage	
	Actifs pauvres	Ensemble	Actifs pauvres	Ensemble
Activité du conjoint				
Actif occupé	29,9	70,9	19,9	47,3
Chômeur	11,9	7,5	21,2	15,7
Au foyer	57,5	18,7	51,7	31,7
Autre inactif	0,6	2,9	7,2	5,4
Total	100	100	100	100

Champ : couples dans lesquels la personne de référence est âgée de 18 à 55 ans et n'est ni étudiante, ni retraitée.

Source : enquête budget des familles, 2000-2001.

). Plus de 10 % des ménages mono-actifs sont pauvres contre 2 % des ménages bi-actifs (enquête budget des familles, 2000-2001).

La présence d'enfants est une explication majeure de la persistance du modèle de la femme au foyer : les femmes sont d'autant plus inactives qu'elles ont beaucoup d'enfants. La réduction du taux d'activité des mères est particulièrement marquée à partir du troisième enfant. Le graphique **Voir tableau** montre l'évolution de la proportion de femmes au foyer en fonction du nombre d'enfants. Dans l'ensemble des familles de quatre enfants et plus, six femmes sur dix sont au foyer ; cette proportion s'élève à 85 % dans les ménages actifs pauvres. Les femmes qui s'arrêtent de travailler avec l'arrivée d'un enfant sont souvent employées ou ouvrières et moins qualifiées que celles qui continuent d'être actives, donc leurs caractéristiques sont plus défavorables à l'emploi. Cependant, toutes choses égales par ailleurs, un nombre d'enfants élevé pèse sur l'activité des mères. Ceci s'explique principalement par le manque de possibilités d'organisation. La moitié des femmes qui s'arrêtent de travailler à la naissance de l'enfant le font pour des raisons financières et d'organisation ; l'autre moitié invoque la volonté de se consacrer à leurs enfants (Méda, Wierink et Simon, 2003). Le coût de la garde des enfants, aides publiques déduites, les dissuade de participer au marché du travail. À cela s'ajoutent les difficultés pour trouver effectivement un mode de garde. En parallèle, les pouvoirs publics continuent de proposer un congé parental rémunéré à un demi-salaire (« complément libre choix d'activité », anciennement « allocation parentale d'éducation ») pendant trois ans, qui encourage ces femmes à se retirer du marché du travail (étant donné le salaire et leurs conditions de travail). Mais cette allocation cesse lorsque le benjamin atteint l'âge de trois ans, et un tiers de ces femmes restent inactives ; les revenus du ménage ne reposent plus alors que sur le seul salaire du conjoint.

« Être au foyer » augmente le risque de pauvreté pour le ménage : l'emploi de la femme au sein du couple n'est pas un emploi d'appoint mais un moyen de faire vivre le ménage au même titre que l'emploi de l'homme. Au-delà des effets pervers issus de l'inactivité des femmes (indépendance financière, égalité entre les sexes), encourager les femmes en couple à travailler est un axe essentiel de la lutte contre la pauvreté laborieuse et également contre la pauvreté des enfants (CERC, 2004).

La « pauvreté laborieuse » est-elle plus « méritante » ?

La pauvreté en général est avant tout le fruit du chômage de masse que la France connaît depuis maintenant presque 30 ans. Ainsi toute politique macro-économique facilitant la croissance et l'emploi est le premier facteur de réduction de la pauvreté. De même, la création d'emplois publics ou l'activation des politiques de l'emploi sont des voies de lutte contre le chômage et donc de réduction de la pauvreté.

Dans une vision malthusienne de l'emploi, gérer la pénurie peut se résoudre soit en excluant certains individus du marché du travail soit en la répartissant entre les individus. La première solution concerne essentiellement les femmes en couple, dont le travail est jugé secondaire. Le discours à la mode de l'incitation au travail ne vaut pas pour elles, puisque certaines politiques publiques les encouragent au mieux à travailler à temps partiel, au pire à rester ou à devenir inactives. Au final, depuis la décennie 1990, le développement de l'activité des femmes âgées de 25 à 59 ans montre des signes d'essoufflement. Cette évolution est inquiétante et doit être prise au sérieux. La prise en charge de la garde des enfants par les pouvoirs publics est une condition nécessaire pour inverser cette tendance. Cela permettrait à toutes les femmes, quel que soit leur niveau de qualification, d'organiser leur vie professionnelle et familiale (9). En outre, il est essentiel d'éviter que les périodes d'interruption de travail pour raisons familiales conduisent à l'inactivité ; cela exige de raccourcir le congé parental rémunéré (10) et d'y associer un accès à la formation facilitant le retour à l'emploi des femmes (en particulier pour celles qui ne bénéficient pas d'un congé parental leur garantissant le maintien de leur emploi).

La seconde solution revient à partager le travail sur une base collective (type 35 heures) ou individuelle. Cette dernière option passe par le développement du temps partiel et/ou par une rotation plus importante entre les travailleurs, *via* des contrats plus courts et plus souples : plus de gens travaillent, mais ils travaillent peu ou moins longtemps, alternant des épisodes d'emploi et de chômage. D'aucuns diront que cela dynamise le marché du travail, créant des synergies et des emplois nouveaux et qu'en outre cela limite les longues périodes de chômage, qui altèrent l'employabilité des individus. Mais à ce jour ces effets ne sont pas perceptibles (11). Peut-être faut-il aller plus loin en matière de flexibilisation du temps de travail et des contrats ? Quoi qu'il en soit, cette voie ne réduit pas la pauvreté, mais change son visage en lui donnant un aspect plus respectable : elle devient laborieuse et donc aux yeux de certains « méritante ». Le problème est qu'en l'absence de sécurisation du revenu des individus, cette pauvreté, aussi laborieuse soit-elle, reste de la pauvreté.

Encadré - Pauvreté et activité : définitions et méthodologie

Décrire et analyser la pauvreté laborieuse soulèvent deux difficultés méthodologiques importantes : la première concerne la définition de la pauvreté et la seconde celle de l'activité.

Il n'est pas aisé de mesurer la pauvreté. En effet, elle prend de multiples formes. Il existe de nombreux indicateurs permettant de l'appréhender sous différents angles : monétaire, relatif, absolu, subjectif... les travaux de l'Insee font régulièrement état de ces mesures. S'agissant de la pauvreté monétaire, on utilise couramment les seuils de 50 % ou 60 % du revenu médian. Ce revenu doit tenir compte de la taille du ménage. Pour cela, on applique une échelle d'équivalence qui permet de calculer un nombre d'unités de consommation par ménage (12) ; ainsi, il est possible de comparer le niveau de vie de ménages de taille différente. Nous considérons qu'un individu est « pauvre » lorsque le revenu par unité de consommation du ménage auquel il appartient est inférieur à 50 % du revenu médian, soit 637 € (13) par mois pour une personne seule.

Si la pauvreté se définit au niveau du ménage, le degré d'insertion sur le marché du travail (emploi, chômage, inactivité, salaire, temps de travail...) est une notion individuelle. Ceci explique que des individus ayant des bas salaires ne soient pas nécessairement pauvres, s'ils vivent dans un ménage dans lequel d'autres individus apportent des ressources suffisantes, et, inversement, que des individus ayant un emploi stable (à temps plein au SMIC) peuvent être pauvres s'ils sont les seuls apporteurs de ressources au sein du ménage dans lequel la charge de famille est trop importante. Évidemment cette approche suppose que les individus appartenant à un même ménage mettent leurs ressources en commun. Nous considérons ici la pauvreté comme une notion définie au niveau du ménage ; la définir au niveau individuel relève davantage de la problématique des bas salaires, et en particulier soulève la question de l'indépendance financière des femmes en couple.

Au sens large du terme, un « travailleur » est une personne active sur le marché du travail : soit occupée, soit à la recherche d'un emploi. Les travaux américains définissent un « travailleur » comme une personne ayant été présente sur le marché du travail pendant au moins la moitié de l'année, qu'elle ait été occupée ou en recherche d'emploi (Ponthieux et Concialdi, 2000). Une définition stricte de « travailleur » serait de ne retenir que les individus effectivement en emploi. Nous adoptons la définition large en considérant comme « travailleur » toute personne qu'elle soit employée ou chômeuse au moment de l'enquête, ce qui inclut donc des chômeurs de longue durée.

Au final, dans notre étude, un individu est dit « travailleur pauvre » s'il est actif occupé ou au chômage et s'il appartient à un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 50 % du revenu médian. Un « ménage actif pauvre » est un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 50 % du revenu médian et dans lequel au moins un individu est actif, occupé ou au chômage. Le nombre de personnes pauvres est sensible au choix de ces définitions, qui ont un caractère nécessairement arbitraire. Ainsi le taux de pauvreté double en passant du seuil de 50 % à 60 % du revenu médian. De même, selon l'enquête utilisée, ainsi que le champ retenu (âge de la personne de référence, selon que l'on retire de l'échantillon les retraités ou les étudiants...) les taux de pauvreté peuvent varier sensiblement : l'enquête revenus fiscaux utilisée par l'Insee donne pour l'année 2000 un taux de pauvreté de 6,5 %, alors que dans l'enquête budget des familles (14) utilisée dans la présente étude, le taux est de 7,3 % (au seuil de 50 %) (15).

Mots clés :

SECURITE SOCIALE * Généralités * Politique sociale * Pauvreté * Travailleur pauvre * Bilan et perspectives

TRAVAIL * Généralités * Politique sociale * Pauvreté * Travailleur pauvre * Bilan et perspectives

ACTION ET AIDE SOCIALES * Généralités * Politique sociale * Pauvreté * Travailleur pauvre * Bilan et perspectives

(1) Je remercie vivement Maxime Parodi pour ces précieux commentaires, néanmoins je suis seule responsable des idées émises dans cet article.

(2) En moyenne, la politique familiale engendre un gain de niveau de vie pour les couples avec trois enfants de 26 %, il s'élève à 45 % pour les familles monoparentales avec deux enfants (Courtioux, Laïb, Le Minez et Mirouse, 2005).

(3) Le chômage français (autour de 10 %) est plus élevé que celui des États-Unis (5,5 %) et il se caractérise par des durées plus longues : selon l'OCDE, plus de 40 % des chômeurs français le sont depuis plus d'un an contre 13 % aux États-Unis. On considère généralement comme chômeur de longue durée, un demandeur d'emploi au chômage depuis 12 mois ou plus.

(4) Le taux de chômage des hommes dont la conjointe est en emploi est de 3,3 % alors que pour ceux dont la conjointe est au chômage il s'élève à 9,6 % (enquête budget des familles, 2000-2001).

(5) En 1992, les pouvoirs publics ont mis en place une exonération de charges patronales de 30 % pour les embauches à temps partiel (ou pour la transformation d'un emploi à temps plein en temps partiel, sous la condition que l'entreprise fasse en contrepartie de nouvelles embauches) ; la durée hebdomadaire du travail devant être comprise entre 18 et 32 heures.

(6) Certes, l'individu perçoit, en plus de son salaire, des aides publiques qui améliorent sa situation, mais elles ne permettent pas toujours de sortir de la pauvreté. Par exemple, un célibataire qui gagne 450 € par mois perçoit une prime pour l'emploi d'environ 50 € par mois et, en moyenne, 190 € par mois d'allocation logement. Au total son revenu se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian, mais en dessous de celui à 60 %.

(7) Dans le système actuel il faut avoir travaillé plus de six mois dans les 22 mois pour prétendre à une allocation-chômage pendant sept mois.

(8) (<http://info.assedic.fr/unistatis/travail/documents/deni20054.pdf>).

(9) Une prise en charge intégrale de la petite enfance serait certes coûteuse pour la collectivité, mais cela reviendrait à monétiser une activité qui est, pour partie, domestique (plus de la moitié des enfants de moins de trois ans sont gardés par leur mère). Cela stimulerait l'emploi des mères, ce qui permettrait d'augmenter le potentiel de croissance et d'emplois (via une meilleure utilisation du capital humain) et d'améliorer la redistribution et l'attribution des droits sociaux qui se ferait alors sur une base individuelle. Au final, le coût serait largement compensé.

(10) En Suède, le congé parental est de 18 mois, et rémunéré à 80 % du salaire.

(11) D'après l'OCDE (2005), la proportion du chômage d'une durée supérieure à six mois (respectivement 12 mois) était de 55,6 % en 1990 (38,1 %) contre 61,3 % en 2004 (41,6 %).

(12) Selon l'échelle utilisée par l'Insee, la première personne du ménage vaut 1 unité, puis la deuxième vaut 0,5, puis chaque enfant de moins de 14 ans vaut 0,3 unité de consommation.

(13) Ce seuil de pauvreté correspond à celui de l'année 2000, donné par l'Insee, année qui correspond à celle de l'enquête utilisée dans ce travail ; ce seuil est exprimé en euros 2005.

(14) Les données présentées dans cet article sont issues de la vague 2000-2001 de l'enquête budget des familles, réalisée par l'Insee.

(15) Ponthieux et Concialdi (2000) trouvent un taux de pauvreté en 1995 de 8,3 % en utilisant l'enquête budget des familles contre 6,6 % pour l'Insee avec l'enquête revenus fiscaux (les revenus dans l'enquête budget des familles sont déclaratifs).



Copyright 2014 - Dalloz - Tous droits réservés.